



Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf : NDA/JC/SM

ARRETE N° 97/115
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE DU VIEUX CHATEAU.

Le MAIRE de la ville d'YERRES,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,

VU l'arrêté Inter Ministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT les travaux de démolition d'un mur inscrit au permis de construire pour la création d'une clôture sur toute la partie longitudinale, avec un empiètement sur demi-chaussée gardant de ce fait, un axe roulant. Ces travaux seront réalisés pour le compte de STIM BATIR (Résidence rue des Erables) effectués par la Société SCREG (Société Chimie Routière Entreprise Générale) 121 rue Paul Fort 91310 MONTLHERY.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et ce, à partir du 9 Juin 1997 pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée et sera alternée par des feux tricolores installés par l'entreprise.

Article 2 : La vitesse sera réduite à 30km/h avec des panneaux de rétrécissement de chaussée, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier sauf aux véhicules chargés des travaux.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route,

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargée de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 2 Juin 1997



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69

